

Charte du bénévole

Le bénévole prend les engagements suivants :

Respecter les règles et obligations édictées par l'association ou le groupe constitué :

- ◆ Porter un badge permettant l'identification du bénévole et son appartenance à l'association ou le groupe constitué,
- ◆ Intégrer le groupe d'accueil et accepter un accompagnement,
- ◆ Participer au moins une fois par an à des actions de formation et de communication (durée à définir), en lien avec les soignants et le service animation,
- ◆ Assurer son activité avec régularité,
- ◆ Respecter la personnalité, l'intimité, la liberté et la dignité des résidents et des patients,
- ◆ N'exercer aucune pratique discriminatoire à l'égard des différentes catégories de résidents ou de patients qui seraient fondées sur des motifs religieux, philosophique ou politiques,
- ◆ Respecter les règles de discrétion qui imposent de ne rien divulguer de ce qu'ils ont entendu vu ou déduit de la vie du résident ou du patient, de sa famille et des professionnels,
- ◆ Signaler au cadre de santé et au responsable de l'association ou du groupe tout dysfonctionnement ou difficulté rencontrée,
- ◆ N'accepter aucune contrepartie financière de la part des résidents ou des patients,
- ◆ Participer régulièrement au groupe de parole mensuel quand il se tient

Respecter les règles et obligations édictées par le Centre Hospitalier de la Mauldre :

- ◆ N'effectuer aucun apport matériel à la personne visitée (alimentation,),
- ◆ N'effectuer aucune tâche relevant des attributions du personnel soignant, administratif ou des services techniques et logistiques du centre hospitalier,
- ◆ Accepter de cesser temporairement ou définitivement son activité de bénévole en cas de difficulté personnelle,
- ◆ Communiquer avec le personnel soignant et/ou le service animation et faire remonter les difficultés éventuelles,
- ◆ Participer aux actions de formations institutionnelles communes

**Centre Hospitalier
de la Mauldre**
Jouars-Pontchartrain – Montfort l'Amaury



Site Saint Louis

Le bénévole est une personne extérieure volontaire dont l'action permet de renforcer la vie sociale des résidents et des patients, d'enrichir le travail des équipes et de favoriser l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

Les actions menées par le bénévole sont multiples et diverses et s'inscrivent dans un projet qui doit être cohérent avec le projet d'animation et donc le projet de l'établissement



Site du Bois Renoult